

« ARRACHE-LE ET JETTE-LE LOIN DE TOI »

Sur Matthieu V, 27-30

(27) Vous avez entendu qu'il a été dit : « Tu ne commettras pas l'adultère ! » (28) Et moi je vous dis que quiconque regarde une femme de façon à la désirer a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur. (29) Si ton œil, le droit, te piège, arrache-le et jette-le loin de toi. Car il est de ton intérêt que périsse un seul de tes membres et que tout ton corps ne soit pas jeté dans la géhenne. (30) Et si ta main droite te piège, retranche-la et jette-la loin de toi. Car il est de ton intérêt que périsse un seul de tes membres et que tout ton corps ne s'en aille pas dans la géhenne.

De l'interdit à la vie sauve

Le maître rappelle à ses disciples un souvenir, une parole qu'ils ont reçue : *Vous avez entendu qu'il a été dit : « Tu ne commettras pas l'adultère ! »* À qui était-elle adressée ? Non pas à eux directement, immédiatement. Elle leur a été transmise. Cependant, aujourd'hui encore, elle demeure. Elle est donc envoyée à qui est là pour la recevoir, à qui accepte de s'en reconnaître, présentement encore, destinataire. Ainsi porte-t-elle sur la conduite à venir de celui qui l'entend, quel qu'il soit. Cependant, sa formulation ou, plutôt, l'accueil que nous lui réservons, la transformation que nous lui imposons devrait nous surprendre.

En effet, comment donc se fait-il donc que, spontanément, sans même souvent nous en apercevoir, nous passions de l'indicatif qui affirme négativement - *Tu ne commettras pas...* - à l'impératif qui défend ? Comment expliquer que nous entendions cette information ou, si l'on veut, cette annonce certaine comme une sommation, comme l'énonciation d'un interdit absolu ?

Ces questions ne sont pas si spécieuses qu'il peut sembler d'abord. En effet, le maître, quand il parle en son nom, quand il déclare : *Et moi je vous dis*, s'exprime, lui, à l'impératif présent : *arrache-le et jette-le...retranche-la et jette-la...* L'ordre qu'il donne alors porte sans doute, lui aussi, sur l'avenir, comme l'indicatif, mais au lieu de faire état d'un fait pour signaler qu'il n'advient pas, il ordonne à qui l'écoute d'accomplir certains actes, des actes de mutilation portant sur son propre *corps* Cependant, il précise que ces actes ne devront être pratiqués que dans certaines conditions, dans le cas où les membres dont on se sépare sont devenus des

pièges, c'est-à-dire s'ils ont fait prisonnier le corps tout entier : si ton œil, ton droit, te piège...si ta main droite te piège...

Mais au préalable, avant de formuler ces prescriptions, le maître a brièvement recouru à un récit sous la forme d'un cas de conscience, et il a présenté ce récit non pas au futur mais dans un mixte temporel de présent et de passé : *et moi je vous dis que quiconque regarde une femme de façon à la désirer a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur.*

Il s'agit bien toujours de l'*adultère*, comme au début du passage, mais maintenant le maître en parle comme d'un fait possible. On ne se trompait donc pas en entendant spontanément l'information ou l'annonce portant sur l'*adultère* comme un interdit qui, en dépit de son impossibilité, grammaticalement affirmée par le futur de l'indicatif, pourrait être transgressé et même le serait effectivement en certaines occasions.

Dès lors, le maître se propose de prescrire la conduite, s'il en est une, qui pourra rendre au prisonnier sa liberté et, tel un traitement approprié, sauver son *corps* de la *géhénne*, c'est-à-dire de la destruction. Car il se trouve que, lorsque l'impossible arrive par la transgression de l'interdit de l'*adultère*, le vivant, devenu alors captif, tombé qu'il est dans un *piège*, a néanmoins en lui assez de ressource pour ne pas disparaître, alors qu'il est menacé de destruction *dans la géhénne* : la blessure que, de sa propre initiative, il va s'infliger à lui-même, loin de l'anéantir, le sauvera.

Ainsi donc tout se passe comme si, pour finir, un ordre, donné au présent, et un ordre positif en dépit des amputations qu'il prescrit (29-30), prenait la relève d'un interdit, héritage d'un discours ancien, qui avait été énoncé d'abord sous la forme d'un récit au futur (27). Mais, dans l'entre-deux (28), le récit du maître a pris l'aspect d'une assertion dont la validité est constante.

En effet, quand le maître s'exprime en son propre nom, sa déclaration s'impose avec tout le poids d'une vérité d'expérience permanente : *Et moi je vous dis que quiconque regarde une femme de façon à la désirer a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur.* Or, l'énoncé de cette expérience permanente est surprenant. En effet, tout se passe comme si, dans le cours de l'histoire effectivement vécue, l'*adultère* rencontrait habituellement dans le *désir* un allié qui se charge d'en produire la réalité indépendamment même de tout accomplissement physique.

L'adultère interdit

Vous avez entendu qu'il a été dit : « Tu ne commettras pas l'adultère ! » L'*adultère*, s'il est interdit, n'est donc pas impossible. Comme on vient de le souligner, même si l'énoncé du fait est reçu comme un interdit, comme un ordre négatif, sa forme indicative, au futur, est riche d'enseignement. En effet, la possibilité de l'*adultère* dans la suite du temps n'est pas exclue, elle est même supposée. Il est donc compréhensible que, pour cette raison, on parle de lui à l'indicatif.

Mais pourquoi donc le futur de l'indicatif, ici, vire-t-il à l'interdit ?

C'est parce que l'*adultère* appartient à un autre champ que celui des faits physiques qui peuvent s'actualiser matériellement et objectivement dans le temps. L'indicatif certes n'est pas déplacé pour signifier sa présence, puisqu'il relève de ce que l'on peut constater et qu'il ressortit à l'objectivité des faits. Mais, dans le même temps, l'*adultère* a un autre mode d'existence encore : il n'est pas étranger au *désir* qui, de lui-même, est neutre mais qui existe comme l'élément de tout vouloir. C'est à ce titre que l'*adultère* s'inscrit dans le champ de l'éthique, où se rencontrent des commandements et des interdits qui s'imposent sans contraindre néanmoins à la façon du possible et de l'impossible. En barrant un certain avenir, l'emploi du futur se révèle donc insuffisant parce que l'avènement éventuel de l'*adultère*, s'il se produit, est à la discrétion de celui qui en aura pris la décision, parce qu'il est de ces « choses » qu'on peut aussi bien souhaiter ou refuser.

Autrement dit, l'éthique et la liberté sont instituées par la parole, qu'il s'agisse de l'indicatif ou de l'impératif. Et cette parole est prononcée sans qu'on donne de raison, sans qu'on fasse état des causes de l'interdit qui s'exprime en elle. La réalité sur laquelle il porte, l'*adultère*, se présente comme un fait - d'où l'indicatif - mais sans que rien soit dit sur ce qui aurait pu la préparer ou y conduire. Elle échappe à tout déterminisme. Or, pour cette raison même, elle ne peut pas se confondre, purement et simplement, avec la matérialité d'un acte physique. L'*adultère* n'en a pas besoin pour se réaliser ou, si l'on veut, l'acte physique, si réel qu'il soit, ne manifeste pas par lui-même son humaine vérité, il n'y parvient qu'en étant compris comme interdit. En bref, l'*adultère* ne consiste pas dans sa seule consommation physique : celle-ci ne se produit pas sans qu'il y ait *adultère* mais celui-ci peut exister sans la consommation physique.

Quelle est donc cette étrange modalité d'existence qui se révèle à propos de l'*adultère* et de son interdit ?

Le regard, le désir et l'entretien

Et moi je vous dis que quiconque regarde une femme de façon à la désirer a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur.

Redisons-le : par son intervention personnelle le maître ne justifie pas l'interdit qu'il vient de rappeler. En revanche, il indique en quoi consiste l'*adultère*. Or, s'il peut *dire* quelque chose sur celui-ci et en parler comme il en parle - *Et moi je vous dis...* - c'est parce que, comme la parole qui en formule l'interdit, l'*adultère* relève du champ de l'entretien. En effet, de même que la parole ne se confond pas avec le son ni même avec la chose à laquelle elle réfère éventuellement, de même l'*adultère* ne se réduit pas à l'expression physique de la relation qui peut se produire entre deux corps. Car, dès qu'il y a entretien - et, en humanité, l'entretien est toujours déjà là - il y a toujours autre chose que des *corps* en présence ou, si l'on préfère, ceux-ci ne peuvent pas être traités comme des entités purement physiques, de même que,

lorsqu'on parle, les sons et les choses ne décident pas des relations qui se forment entre les interlocuteurs.

Ainsi donc la relation de *quiconque* avec qui que ce soit, et donc aussi pour un homme avec une *femme*, commence-t-elle par la perception : *quiconque regarde une femme...* Or, la perception, notamment celle qui se produit par la vue, nous fait toujours devenir ou atteindre d'une certaine façon ce que nous voyons, et ce devenir ou cette atteinte n'est pas seulement physique.

Nous le savons tous d'expérience, la perception peut être associée au *désir*, qui est d'un autre ordre qu'elle. C'est ce cas précis que retient ici le maître, puisqu'il ajoute : *...de façon à la désirer...* Or, semble-t-il, c'est l'association du *regard* et du *désir* à propos d'une *femme* qui rend un homme *adultère*, puisque le maître conclut en ces termes : *a déjà commis l'adultère avec elle.*

Pourquoi le *désir* ici change-t-il le *regard* en un *adultère* réalisé, indépendamment de sa consommation physique ?

C'est évidemment parce que le *désir*, non par mais comme élément du vouloir, unit à la femme qui est *regardée* d'une certaine façon qui est, elle, interdite. Et pourquoi l'est-elle ? Si cette union est interdite, c'est parce que la *femme*, ici *désirée*, est elle-même interdite. Allons plus loin : si cette *femme* est interdite, c'est parce que, dans le champ du *désir*, elle et celui qui la *regarde* ont déjà chacun leur place assignée. Or, cette place est elle-même définie par la fidélité qu'on dépense à la garder, du fait, communément reconnu, d'une certaine alliance, déjà instituée, et c'est donc, en définitive, à cette alliance que s'attaque *quiconque regarde une femme de façon à la désirer.*

Tout se joue donc dans l'ordre du *désir* en tant qu'il est le vecteur d'une décision du *cœur*. En modulant d'une certaine façon notre perception et, singulièrement, les relations que nous entretenons les uns avec les autres, c'est lui qui, en exprimant cette décision, nous rend libres ou qui nous asservit, qui libère aussi les autres ou qui les rend captifs.

Une éthique de la perception

Si ton œil, le droit, te piège... Si ta main droite te piège... Ainsi donc les organes par lesquels s'établit notre contact avec le monde peuvent-ils faire de nous des prisonniers, nous prendre dans leur filet. C'est là sans doute une grande énigme que l'origine de notre servitude ne soit pas dans les autres mais en nous-mêmes et, plus précisément même, en l'un des *membres* de notre propre *corps* car nul d'entre nous n'est lui-même sans son *corps*. Aussi bien notre *corps* et ses *membres* ne peuvent-ils être assimilés à des choses !

Ainsi donc nous ne nous confondons pas avec notre perception ou, du moins, celle-ci ne fait pas de nous une éponge qui absorbe tout et qui serait détruite par ce qui l'imbibe. C'est pourquoi une parole s'élève qui nous détourne de nous imaginer seulement matériels. Elle nous atteint ici et maintenant, elle est indépendante des lieux et des temps et elle dit à

chacun à propos de son *œil*, fût-ce le *droit*, quand il le *piège* : *arrache-le et jette-le loin de toi...* ou encore, à propos de la *main droite*, la plus utile pourtant : *retranche-la et jette-la loin de toi...*

Mais l'énigme se complique lorsqu'on apprend pourquoi l'avenir de chacun dépend de cette amputation d'un *œil* ou d'une *main* ! On apprend, en effet, que chacun y trouvera son *intérêt* : *car il est de ton intérêt que périsse un seul de tes membres et que tout ton corps ne soit pas jeté ou ne s'en aille pas dans la géhenne*. De quoi qu'il s'agisse avec la *géhenne*, on aura compris qu'il y va de notre *intérêt*, de notre maintien dans l'existence ou de notre anéantissement.

Comment se fait-il donc qu'en perdant, et volontairement, notre intégrité physique nous soyons assurés de notre subsistance ? Plus précisément, comment peut-on dire que nous sommes encore nous-mêmes, et à jamais, quand nous ne sommes plus en possession de *tout* notre *corps* ?

Pour entrer dans une telle logique, il faut commencer par admettre l'interdit initial et son application à l'existence en société. C'est là, dans ce champ de la communauté humaine où il y a des hommes et des femmes engagés par une libre foi à la place qui est la leur, c'est là que cet interdit commence à prendre sens. Il n'en aurait jamais s'il ne prenait et ne recevait son sens là, d'abord. Mais le sens de cet interdit ne s'épuise pas dans un tel champ.

Pourquoi donc ?

Mais parce que, comme on l'a vu, l'*adultère* a pour origine l'union de la perception et du *désir*. Or, cette union, parce qu'elle n'est pas une fait de nature mais le fruit de notre liberté, ne tend pas seulement à la production d'un *adultère* physiquement consommé. Elle peut créer un *adultère* réel, un *adultère dans le cœur*, qui n'ait rien de commun avec la consommation physique de l'*adultère* entre un homme et une *femme*. Ainsi y a-t-il un *piège* dans lequel chacun peut être captif du seul fait que nous sommes aptes à tout percevoir. Aussi avons-nous chacun, en fonction de la libre décision de notre *cœur*, à inventer une façon propre, singulière, de gérer la liaison, constitutive de notre être concret, entre la perception et le *désir*. Or, notre engagement dans une telle gestion nous fait expérimenter que, pour devenir soi-même ou pour le rester, chacun doit accepter de perdre quelque chose de lui-même afin de se gagner tout entier.

Tout se passe, en effet, comme si nos sens, tels notre vue - *ton œil, ton droit* ! - ou notre toucher - *ta main droite* ! - étaient aptes à toutes sortes de perceptions et que nous puissions choisir librement de *désirer* les accueillir toutes, de n'en écarter aucune. L'*adultère dans le cœur* n'est donc rien d'autre que le refus d'une sélection, d'un émondage, c'est-à-dire, pour parler en moraliste, le refus de la chasteté ou, pour parler en psychologue, celui de la castration. Le paradoxe consiste en ce que, pour rester authentiquement *tout* le *corps* que nous sommes, nous devons consentir à perdre tel de ses *membres*, comme si la totalité que nous sommes, pour rester sauve, ne devait pas se confondre avec la permanence de notre intégrité.

Le corps dans l'entretien

Mais, ici, s'agit-il de morale et de psychologie ?

Oui, sans doute, et pourquoi pas ? Mais comment n'être pas sensible au mouvement par lequel le maître, sans jamais nier ni oublier le physique, le dépasse, en remontant vers sa source, non seulement jusqu'à la perception et au *désir* mais jusqu'au *cœur* ? Comment ne pas pressentir qu'un accord puisse exister entre l'interdit lapidaire de l'*adultère* et le chemin par lequel nous arrive cet interdit, c'est-à-dire la parole elle-même, et une parole dont l'auteur est lui-même innommé, dont nous ne recueillons que la teneur, à charge pour nous, sous la conduite du maître qui s'adresse ici à nous, d'en dégager toute la portée ?

Avec discrétion le maître procède à la spiritualisation ou, plus exactement, à l'humanisation de l'interdit littéral, mais sans le supprimer, quand il le rend universel, au point que nul n'y peut échapper, que personne ne peut prétendre qu'il ne le concerne pas. Pour finir, en effet, il revient à chacun de décider où le conduit ce progrès dans la liberté et dans l'humanité, concomitant avec le progrès, si l'on ose dire, dans l'universel ?

En tout cas, comme en guise de signature, comme si nous appartenions tous à une histoire qui nous dépasse, ce bref passage mentionne cette *géhenne* où *tout le corps* pourrait être jeté, où il pourrait *aller*, faute du consentement à *perdre un seul des membres*. Qui donc, aujourd'hui, refuserait un tel consentement ? Toujours est-il que n'importe qui peut le donner ou le refuser.

Ainsi une même affirmation court-elle tout au long de ce discours, mystérieuse sans doute, mais aussi fort discernable. C'est la priorité, sinon l'antécédence, de l'union, et d'une union d'alliance, scellée par une foi en cette union, par rapport à quelque perception et quelque *désir* que ce soit. Si l'*adultère*, sous toutes les formes qu'il peut prendre, est interdit, c'est parce qu'il viendrait faire obstacle à cette alliance immémoriale par laquelle nous sommes tous ensemble et chacun singulièrement avec tous les autres. Ainsi donc l'interdit de l'*adultère*, bien loin de ne concerner que le mariage, touche au plus vif de notre condition dans la société, de notre entretien les uns avec les autres.

À vrai dire, le passage qu'on vient de lire nous invite à nous interroger sur le mode d'être propre au *corps*.

On n'a sans doute pas de difficulté à admettre que le *corps* n'est pas seulement une réalité d'ordre physique. En effet, la vie dont il est animé et la mort qui lui arrive invitent déjà à lui accorder une place à part dans l'ensemble des choses du monde. Mais on hésitera, et non sans raison, à déclarer tout uniment qu'il est aussi spirituel. En fait, le *corps* témoigne de notre appartenance à l'ordre de l'entretien. Or, l'entretien n'est étranger ni à la physique ni à l'esprit mais il n'est ni leur somme ni leur juxtaposition ni non plus l'effet de leur rencontre : il n'est pas sans la matière et sans l'esprit mais il est autre qu'eux.

Quant au *désir*, à quelque ordre qu'il ressortisse, qu'on attribue à cet élément de notre vouloir une origine physique ou une origine spirituelle, certes, il prend *corps* en nous et de nous mais, une fois ainsi incorporé, il rencontre en chacun de nous, pour ainsi dire, l'événement de l'entretien, toujours déjà là, qui se poursuit entre nous tous. Or, si initial qu'il soit, cet

entretien ne continue pas sans que chacun de nous se maintienne, avec fidélité, dans la foi donc, au poste qui est le sien. L'*adultère*, au sens prégnant de ce terme, advient dès l'instant où, sous la pression du *désir*, assumée librement par le *cœur*, il y a abandon de ce poste. On pourrait aussi le comparer au phénomène du brouillage qui introduit du trouble dans le fonctionnement de la communication radiophonique. Or, un tel brouillage est toujours possible dans l'entretien d'humanité. Aussi à son retour, toujours éventuel, ne peut-on opposer que l'interdit et, par des blessures de vie, procéder à l'ablation, évidemment toute symbolique mais nullement fictive, de l'*œil*, le *droit*, de la *main droite*, dont notre volonté désirante, se sert, comme par ruse, en se tendant à elle-même un *piège*, afin de l'emporter, si elle le pouvait, sur un interdit qui pourtant nous sauve.

L'adultère, une métaphore ?

En situant l'*adultère* dans le champ où se rencontrent le *regard*, le *désir* et le *cœur*, le maître n'a pas, tant s'en faut, atténué la gravité de l'infraction à l'alliance conjugale, au prétexte qu'il ne confond pas cette infraction avec la seule consommation charnelle. Il a plutôt accru cette gravité, puisqu'il ne la fait pas dépendre exclusivement d'une réalisation particulière. Distingué de l'acte lui-même qu'on est convenu de désigner légalement comme *adultère*, ce dernier ne se dissout pas : il se disperse en des conduites multiples et variées qui l'incarnent toujours autrement et toujours aussi réellement. L'*adultère* n'est donc pas un nom vide, privé de référent mais, en cessant d'être confisqué par un comportement unique et clairement déterminé, il devient une certaine façon d'exister. En celle-ci se déclare la vérité de nombreuses attitudes qu'on ne serait pas porté à qualifier d'emblée d'*adultères*.

C'est en cela que consiste la nouveauté de la parole du maître. En déclarant *Et moi je vous dis que quiconque regarde...* il a déplacé l'*adultère* de sa seule description légale vers son principe secret, il a dégagé celui-ci pour lui-même, il l'a fait voir. Quant à nous, en suivant la voie qu'il a ouverte, nous pouvons désormais, tels des sourciers munis de leur baguette de coudrier, détecter et montrer des *adultères* qui ne seront jamais désincarnés mais autrement incarnés que ne le sont ceux-là où, par exemple, se produit physiquement un commerce sexuel avec une personne autre que le conjoint.

On ne sort pas de l'existence de l'humanité telle que nous la vivons tous mais, assurément, cette existence révèle des virtualités d'*adultères* que nous ne soupçonnions pas d'emblée. Or, comment ces virtualités pourraient-elles se manifester concrètement si, pour les connaître ou, mieux, pour les éprouver, nous devons aller du vécu au pensé, du *corps* à l'âme ? En conséquence, si l'on tient à parler ici de métaphore, il faut préciser qu'il ne s'agit pas d'un transfert par lequel on passerait du concret à l'aspect, du matériel et du physique au spirituel. La considération du *corps*, des *membres*, si insistante ici, empêche qu'on entende d'une telle façon, le déplacement affirmé ici par le maître.

Ainsi ne quitte-t-on jamais le sensible : on continue à l'habiter, puisque c'est du *corps* qu'il s'agit. En effet, notre *corps*, pris comme un tout, alors même que son intégrité est supprimée, devient le témoin de la persistance du je que nous sommes. C'est lui, ce *corps*, qui atteste que

nous sommes et qui nous sommes, alors même que par un émondage qui lui fait violence mais qui le sauve nous l'avons privé d'un de ses *membres*.

On le voit, par une telle entente de l'*adultère* et du traitement qui lui est appliqué, on est conduit à pressentir qu'une union ou une rencontre, qui mérite authentiquement le nom d'alliance, est constitutive de l'être que nous sommes chacun dans notre singularité, indépendamment de toute conjugalité socialement instituée. Or cette alliance-là serait méconnue dans sa vérité par tout adjectif qui lui serait ajouté pour la qualifier, surtout si l'on prétendait la nommer physique ou, à l'opposé, spirituelle.

Ne peut-on pas néanmoins avancer qu'il s'agit d'une alliance avec Dieu ou de Dieu avec chacun de nous? Oui, si l'on veut, mais à condition qu'on n'oublie pas que, pour être ainsi théologique, cette alliance s'actualise cependant dans le *tout* de notre existence - en *tout ton corps* -, qu'elle n'est pas plus ici que là, puisque l'ablation volontaire d'un membre de ce *corps*, loin de la compromettre, la sauve.

En tout cas, si l'on considère, et, pensons-nous, non sans raison, que pour déclarer théologique une telle alliance, il faut croire en Dieu, on se satisfera, si manque une telle foi, de considérer cette alliance comme la condition radicale ou, mieux, comme l'entretien fondateur de notre humanité.

Clamart, le 11 décembre 2009